

**PROCES-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 JUIN 2025**

L'an 2025 et le 13 juin à 18 heures 47, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis DUCHAMP, Maire.

Dates de la convocation : 06/06/2025

Dates d'affichage : 06/06/2025

Présents : Jean-Louis DUCHAMP, Jean-Yves DELABBAYE, Annick FIGONI, Christian MORVANNIC, Frédéric AMOSSÉ, Myriam HEURTAUX, Carine DELABBAYE, Rosa DA SILVA, Dominique LE DÛ, Sylvie CHEVALLIER, Olivier PÉNOT, Valérie LABATI,

Absents excusés :

- Bernard BADUEL
- François PETIPAS
- Jonathan TRÉBOIS

A été nommé secrétaire de séance : Olivier PÉNOT

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2025
2. Communication des décisions du maire
3. Délibération : Tarifs année scolaire 2025/2026
4. Délibération : Autorisation de signer la convention du CIG pour les archives
5. Délibération : Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF (période 2025-2029)
6. Délibération : Subvention à l'association « Les Voisines »
7. Délibération : Adhésion au groupement d'achat de gaz coordonné par le SEY (période 2027-2030)
8. Délibération : Adhésion au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SEY (période 2027-2030)
9. Informations (Ecole, commissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats)
10. Questions diverses

Le quorum étant atteint (12), la séance est ouverte à 18h47.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2025 est **APPROUVÉ** à l'unanimité.

2. Communication des décisions du maire

Les décisions prises seront présentées lors du prochain conseil municipal.

3. Délibération : Tarifs année scolaire 2025/2026

Vu la précédente délibération n° 2024.24 en date du 21 juin 2024 fixant les tarifs cantine, étude, accueil du matin et périscolaire soir et extrascolaire vacances et mercredis à compter de la rentrée scolaire 2024/2025,

Considérant l'augmentation tarifaire de notre prestataire Yvelines Restauration reçue par courrier le 23 mai 2025 de 1.85 % pour les repas enfants et adultes,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026 :

Accueil matin	
Prestation	Tarifs
Journée	4.95 €
Forfait mensuel	43.74 €

Cantine	
Prestation	Tarifs
Repas enfant	4.50 €
Forfait mensuel	59.10 €
Repas adulte	5.79 €

Etude	
Prestation	Tarif
Journée	4.01 €

Accueil périscolaire : soir			
Tarifs	Soirée 16h30 - 19h00	Semaine complète 16h30 - 19h00	Soirée après étude 18h00 - 19h00
A (QF < 6 000 €)	3.85 €	13.73 €	1.69 €
B (5 999 € < QF < 12 000 €)	5.10 €	17.95 €	2.21 €
C (QF > 11 999 €)	6.34 €	22.41 €	2.83 €

Accueil extrascolaire : vacances et mercredi					
Tarifs	Journée avec repas	Matin sans repas	Après- midi sans repas	½ journée avec repas	Forfait semaine vacances
A (QF < 6 000 €)	14.06 €	5.05 €	6.18 €	9.66 €	60.61 €
B (5 999 € < QF < 12 000 €)	18.73 €	6.71 €	8.14 €	12.76 €	81.16 €
C (QF > 11 999 €)	23.41 €	8.43 €	10.24 €	16.13 €	102.81 €
Extérieur	28.09 €	10.05 €	12.29 €	19.33 €	113.62 €

4. Délibération : Autorisation de signer la convention du CIG pour les archives

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine,

Vu la proposition d'intervention du service Archives du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne n°25-05557,

Considérant que la pandémie de Covid 19 a empêché la mission du CIG autorisée par délibération 2019-20 en date du 11 octobre 2019 d'être réalisée,

Considérant la visite d'une archiviste du CIG le 29 avril 2025 et son évaluation des besoins en termes de conditions de stockage, de volumes à traiter,

Considérant la nécessité de procéder à des éliminations réglementaires, optimiser la gestion de l'espace dans le local archives, accéder à l'information fiable rapidement et mettre en place une procédure interne,

Considérant l'évaluation de la mission d'archiviste du Centre Interdépartemental de Gestion à une intervention de 15 jours de 8 heures,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la convention ci-annexée à la présente délibération fixant les modalités d'intervention du service Archives du CIG sur la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines,

Autorise M. le Maire à signer ladite convention, le protocole d'accord n°25-0557 et tous les documents y afférents,

Autorise l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette mission sur l'exercice 2025 d'un montant de 4 080 € correspondant à 15 jours de 8 heures d'un tarif horaire de 34 € sur la base des tarifs 2025 adoptés par le Conseil d'administration du CIG

5. Délibération : Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF (période 2025-2029)

Retirée de l'ordre du jour car la CAF n'a pas eu le temps de prendre en compte nos modifications dans le projet de convention,

M. le maire propose de délibérer lors du prochain conseil municipal.

6. Délibération : Subvention à l'association « Les Voisaines »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine,

Considérant que l'association Les Voisaines, fondée il y a 4 ans par des abbatiennes a pour ambition de promouvoir la culture artistique et musicale au plan local,

Considérant les précédents festivals « les Vilaines » organisés par l'association,

Sur rapport de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, a entendu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

Décide d'attribuer une subvention de 300,00 € à l'association Les Voisaines pour l'organisation du festival Les Vilaines début septembre 2025.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

7. Délibération : Adhésion au groupement d'achat de gaz coordonné par le SEY (période 2027-2030)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la convention constitutive du groupement,

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de sélectionner un fournisseur de gaz après une mise en concurrence préalable ;

Considérant qu'un groupement de commandes permet de mutualiser les coûts liés à la procédure de passation des marchés ;

Considérant l'importance de cette mutualisation pour constituer des marchés attractifs et compétitifs pour les fournisseurs ;

Considérant l'expertise et l'expérience du Syndicat d'Energie des Yvelines en matière d'achat d'énergie ;

Considérant l'intérêt de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, coordonné par le SEY, pour ses besoins propres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer au groupement de commande d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Energie des Yvelines

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande d'achat de gaz naturel ci-annexée,

Autorise le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Approuve la participation financière (calculée suivant la formule définie dans la convention constitutive) correspondant aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et l'imputation de ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant .

8. Délibération : Adhésion au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SEY (période 2027-2030)

Retirée de l'ordre du jour.

Communications du Maire :

- Incendie du cabanon près du city stade :

Un début d'incendie au cabanon du city stade a été constaté par deux habitants qui l'ont éteint au moyen d'extincteurs. Les pompiers de Rambouillet sont intervenus pour vérifier qu'il n'y avait plus de risque de reprise du feu.

Dès le lendemain, une famille s'est manifestée pour expliquer que leur enfant était responsable du sinistre. Conjointement avec la famille, M. le Maire décidera de la suite à donner à cette affaire (excuses, frais de remise en état et réparation).

- Programme exceptionnel de soutien aux communes de moins de 2 000 habitants :

Le Conseil départemental nous a informé par courrier de son Président de la mise en place d'un programme de soutien exceptionnel pour les communes de moins de 2 000 habitants qui avaient été touchées par les événements pluvieux du mois d'octobre.

Le curage du fossé du chemin de Saint Arnoult pourrait être éligible dans le cadre de ce programme ; les dossiers seront instruits par l'agence IngénierY avec laquelle un contact va être pris.

Si ces prestations n'étaient pas éligibles, un recours au fonds de concours de la CART pourrait être envisagé.

- Le montant perçu au titre de la dotation solidarité rurale de la DGF a été confirmé :

la commune percevra 8 179 €. Nous percevrons également 3322 € au titre de la dotation élu local. En revanche le prélèvement de l'état au titre du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) s'élève à 9 055 €.

- Recettes provenant des droits de mutation :

D'une manière prudente une recette de 40 000 € a été inscrite au budget 2025. Finalement nous allons percevoir 45 580 € (pour mémoire en 2024, 56 000 € ont été perçus).

- Fond de concours investissement rural de la CART :

Un devis a été reçu pour le remplacement de l'équipement numérique de la classe maternelle pour un montant de 5 179 € ; le recours au fonds de concours de la CART pourrait être envisagé.

- Lignes Directrices de Gestion :

Le projet de LDG ainsi que le projet de délibération relatif au ratio de promotion par grade ont été envoyés au CST qui se réunira le 26 juin prochain. La délibération pourrait donc être examinée lors du prochain conseil.

- Renfort ATSEM : Une stagiaire de seconde est présente en juin et un contrat d'apprentissage est en cours d'établissement avec la MFR de la Grange Colombe pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027. L'alternance serait d'une semaine de scolarité et 3 semaines à l'école de Vieille Eglise. Jessica Huguet sera la tutrice, elle percevra à ce titre une NBI (nouvelle bonification indiciaire).

Le projet de contrat a été soumis au CST du CIG.

- Pour la gestion de la cantine et des activités péri et extrascolaires, un logiciel Berger Levraut est utilisé mais ce dernier n'est plus maintenu. Berger Levraut propose un nouveau logiciel : BL enfance, Olivier Penot se propose d'assister Nathalie Faucoulanche dans l'analyse et la négociation de cette proposition.
- L'ancien presbytère est en cours de vente. A l'occasion d'une précédente division, des anomalies ont été relevées, notamment qu'un escalier et une alcôve du presbytère se situent au-dessus de l'église. Il y aura donc lieu de régulariser cette situation par la réalisation d'une division en volume et la cession pour l'Euro symbolique aux futurs propriétaires. Tous les frais, notamment les frais de géomètre, sont pris en charge par les propriétaires actuels. Il y aura également lieu de créer une ASL.

Informations (Ecole, commissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats) :

Ecole :

L'achat de l'écran numérique pour la classe maternelle a été confirmé lors du conseil d'école du 13 juin. Pour rappel la fête de l'école se déroule le 14 juin.

Commission urbanisme :

Tous les terrains du lotissement « Deutsch » sont vendus et 3 permis de construire ont été déposés ou accordés.

Il est également à noter qu'une division de terrain au 8 route d'Auffargis est envisagée.

Commission environnement :

Myriam Heurtaux indique qu'elle a présenté en commission un bilan des actions réalisées, en cours et à réaliser.

Annick Figoni rappelle sa demande de livret pour les nouveaux habitants rappelant notamment les règles du bien vivre à Vieille Eglise.

Ce livret pourrait être distribué aux habitants en même temps que le prochain Petit Abbatién prévu pour octobre.

Commission travaux :

Monsieur le maire indique que le banc prévu près de la cantine a été scellé. Les 3 autres seront installés à proximité de la maison communale.

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires :

L'élaboration du SCOT se termine ;il devrait être arrêté prochainement.

Le nombre de délégués communautaires et la répartition entre communes pour la prochaine mandature doivent être arrêtés avant le 31 août.

Les deuxièmes jeux intervillages se dérouleront le samedi 28 juin au stade du Vieux Moulin.

Questions diverses :

Madame Chevallier rapporte une demande d'une riveraine du Clos d'Orphin qu'une attention particulière soit portée à l'entretien du trottoir côté impair.

La présence de branches gênantes de la haie d'épines est signalée le long de la piste cyclable au-delà de la Clinique d'Yveline.

Pour rappel les votes relatifs au Budget Participatif de la Région sont possibles jusqu'au 30 juin.

Monsieur le maire indique avoir reçu un mail de M. Nonat se plaignant de l'état d'abandon du Clos Gilles et du manque d'entretien du village.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **20h54**.

Procès-Verbal approuvé en séance du 4 juillet 2025

Signatures

Le Maire,
Jean-Louis DUCHAMP



Le secrétaire de séance,
Olivier PÉNOT

